

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 75 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Mai 1908

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C^{ie}

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1908

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. E. GOUIN, *Président*,
L. RENOARD, *Vice-Président*,
H. BAMBERGER, *Administrateur*,
CHEV. R. DE BAUER, —
A. BÉNAC, —
C^{te} I. DE CAMONDO, —
CH. DEMACHY, —
C^{te} FOY, —
C^{te} A. DE GERMINY, —
ED. NOETZLIN, —
E. STERN, —
J. H. THORS, —

Censeurs :

MM. A. CHOPPIN DE JANVRY et G. DUTILLEUL.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1908 :

MM. R. SAUTTER et G. TEYSSIER.

Directeur général :

M. A. TURRETTINI.

Directeurs :

MM. E. CHEVRANT, E. MORET, E. DUPASSEUR et H^{ce} FINALY.

Directeur Adjoint :

M. G. ROQUERBE.

Sous-Directeurs :

MM. G. THENON et H. CHABERT.

Fondés de Pouvoirs :

MM. F. ARBELOT, H. VAN WIJCK et J^h CHOPPIN DE JANVRY.

Chef du Contrôle :

M. A. STOSSKOPF.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 75 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Mai 1908

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport des Commissaires.

Résolutions de l'Assemblée.

Comptes de l'Exercice 1907.

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C^{ie}

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1908

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Mai 1908

MESSIEURS,

Nous venons, conformément à l'article 24 des Statuts, vous exposer les opérations et vous soumettre les comptes de notre Société pour l'Exercice 1907.

La crise monétaire, déjà prévue à la fin de 1906, a été grandissant pendant l'année 1907 et est parvenue à son apogée en

Novembre. Elle a atteint, aux États-Unis et dans certains pays d'Europe, une inquiétante gravité. Grâce à l'abondance des capitaux dont il dispose, grâce aussi à la ligne de conduite ferme et prudente de la Banque de France et aux intelligentes mesures qu'elle a prises, notre marché a été le moins éprouvé. Il a toutefois subi la répercussion de cette crise, répercussion qui s'est traduite par un ralentissement dans l'ensemble des affaires et par une baisse très sensible de toutes les valeurs. Cette baisse, survenant à la fin de l'année, a affecté, dans une certaine proportion, la valeur de notre Portefeuille.

De concert avec les principales Maisons de la place, nous avons participé à la plupart des opérations financières réalisées pendant l'année 1907 : nous citerons notamment l'Emprunt 3 % du Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française, l'Emprunt Argentin 5 % Intérieur, l'Emprunt Japonais 5 %, divers Emprunts en Suisse, en Suède et en Norvège, les obligations du Crédit Foncier Égyptien.

Parmi les opérations auxquelles nous avons donné plus spécialement notre concours, nous mentionnerons l'Emprunt 4 1/2 % Bulgare de 145,000,000 de francs qui a pleinement réussi. La régularité avec laquelle fonctionne l'organisation financière de la Principauté a largement contribué au développement du crédit de la Bulgarie. Nous mentionnerons aussi l'Emprunt 5 % de 50.400.000 de francs de l'État de Sao Paulo que nous avons émis conjointement avec la Société Générale.

Nous nous sommes occupés de la création de la Compagnie Parisienne de distribution d'électricité dans laquelle nous avons pris une part importante ; nous avons également participé à l'augmentation du capital de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, à la création de la Société du gaz de Paris, ainsi qu'à l'émission des obligations de la Compagnie Générale du Gaz pour la France

et l'Étranger, du Crédit Foncier Franco-Canadien et du Crédit Foncier Argentin.

Les entreprises de Chemins de fer dans la République Argentine, auxquelles nous sommes intéressés, continuent à profiter du développement du pays.

La Compagnie française des Chemins de fer de la province de Santa-Fé voit s'accroître la progression de ses recettes. La Compagnie générale des Chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres a, depuis quelques mois, ouvert au trafic une partie importante du réseau qui lui a été concédé, et bien que provenant d'une exploitation partielle, les résultats obtenus justifient les prévisions formulées lors de la constitution de la Compagnie. Nous avons concouru à la formation de la Compagnie du Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano, qui a pour objet la construction et l'exploitation d'un réseau de plus de 800 kilomètres.

En raison des intérêts que nous avons dans la République Argentine et en prévision de l'extension de nos relations avec ce pays, nous avons pensé qu'il était utile de nous rendre compte sur place de la situation présente et des probabilités de l'avenir. M. THORS, notre Directeur général, a bien voulu accepter cette mission. L'accueil qu'il a reçu a été aussi flatteur pour notre Etablissement que pour son Représentant. Les impressions que M. THORS a rapportées de son voyage, sont des plus favorables.

Nous avons également envoyé une mission au Japon, où M. HORACE FINALY, l'un de nos Directeurs, a pu créer, pour notre Etablissement, d'utiles relations qui, nous l'espérons, s'affirmeront dans l'avenir.

La Banque d'État du Maroc, dont nous vous avons, l'an der-

nier, annoncé la création et dans laquelle notre Société représente la part de capital réservée à la France, a commencé ses opérations. La première Assemblée générale des actionnaires se tiendra le 20 Juin prochain.

Le Bilan général de notre Société, arrêté au 31 Décembre 1907, présente tant à l'Actif qu'au Passif un total de 514,585,768 fr. 37 c.

Nous n'entrerons pas dans le détail des divers chapitres du Bilan; nous nous référons, à cet égard, aux explications que vous donnent, dans leur Rapport, MM. les Commissaires. Nous appellerons, toutefois, votre attention sur les modifications qu'a subies le compte *Capital social*.

Par suite de l'augmentation de 12,500,000 francs que vous avez décidée dans l'Assemblée générale extraordinaire du 17 Décembre 1906, le capital social a été porté de 62,500,000 francs à 75,000,000 de francs.

La prime, s'élevant à 21,250,000 francs sur les vingt-cinq mille (25,000) actions nouvelles, a été portée au crédit d'un compte de Réserve Extraordinaire qui appartient exclusivement aux actionnaires.

Si nous passons en revue les principaux chapitres du compte de *Profits et Pertes*, nous constatons des différences sensibles par rapport à l'Exercice précédent, dont les résultats avaient, d'ailleurs, été exceptionnels.

Les Commissions ont produit. Fr. 4.520.998 96
elles s'élevaient en 1906 à. 6.832.230 05

Les Reports ont donné 1.581.023 91
au lieu de 2.303.921 11

Les Intérêts et bénéfices du portefeuille accusent une légère augmentation. Ils sont passés de Fr. 7.583.249 93
à 7.736.620 86

L'estimation des Fonds Publics, actions et obligations, faite au 31 Décembre dernier en nous conformant à notre règle habituelle, fait ressortir une moins value de 1,951,551 fr. 56 c., alors que, l'année dernière, elle avait donné un bénéfice considérable. Cette moins value ne provient pas d'opérations réalisées, mais d'une réduction de valeur au 31 Décembre dernier.

Le bénéfice des Succursales (949,729 fr. 30 c.) est en augmentation de 59,751 fr. 92 c. Les divers autres éléments qui forment le Débit du compte de Profits et Pertes se soldent par des chiffres qui sont sensiblement les mêmes que ceux correspondants de l'Exercice précédent, à l'exception toutefois du chapitre « Allocation proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur à Paris » qui présente une réduction importante : cette réduction provient du fait même de la diminution du chiffre des bénéfices.

En résumé, le produit net de l'Exercice est de 9,744,977 fr. 91 c.

Le chiffre de la Réserve Légale correspondant au Capital de 62,500,000 francs, avait, depuis l'année 1889, atteint son maximum obligatoire de 6,250,000 francs. Par suite de l'augmentation du Capital porté à 75,000,000 de francs, le prélèvement de 5 % des bénéfices de chaque Exercice doit être repris; il devra être continué jusqu'à ce que cette Réserve atteigne au moins 7,500,000 francs, soit le dixième du Capital. Le prélèvement à opérer cette année représente 487,250 francs, ce qui ramène à 9,257,727 fr. 91 c. la somme disponible sur le produit net.

Nous vous proposons de fixer à 60 francs par action le dividende total de l'Exercice 1907.

La répartition de ce dividende, augmenté de la somme correspondant au tantième de 10 % revenant au Conseil d'administration, absorbe une somme de Fr. 9.583.333 33 supérieure de 325.605 42 à celle restant disponible sur le résultat de l'Exercice. Cette différence sera comblée par un prélèvement d'égale somme sur le Report de bénéfices antérieurs qui s'élevait à 9,644,187 fr. 47 c. et qui, après ce prélèvement, sera encore de 9,318,582 fr. 05 c.

Nous pouvons ainsi, malgré les résultats moins élevés de l'Exercice et malgré l'augmentation de notre capital, maintenir à 60 francs le dividende que nous avons distribué pour les trois exercices précédents.

Si, au compte de *Profits et pertes* à reporter à nouveau, soit Fr. 9.318.582 05 l'on ajoute le montant de la Réserve Légale . . . 6.737.250 » le montant du Fonds de Prévoyance appartenant aux actionnaires et celui de la Réserve extraordinaire de 21,250,000 francs représentant la prime sur les 25,000 actions nouvelles 57.550.000 »

Le TOTAL des Réserves de toute nature s'élève à Fr. 73.605.832 05
soit plus de 98 % du Capital social porté à 75,000,000 de francs.

Dans le rapport que nous avons présenté à votre Assemblée générale de 1904, nous vous disions que nous avions décidé pour nos garçons de recettes et de bureaux l'organisation de retraites pour lesquelles l'adhésion était facultative; jusqu'ici cette méthode a donné de bons résultats : nous étudions maintenant l'extension

de cette organisation à la plus grande partie du personnel de nos bureaux.

La Direction et le Personnel, tant à Paris que dans les Succursales, nous ont continué le concours actif et dévoué auquel ils nous ont habitués depuis de longues années et que nous aimons toujours à rappeler.

Quelques semaines après votre dernière Assemblée générale, M. DUTILLEUL, notre Président honoraire, succombait aux suites d'un déplorable accident. Sa mort a été vivement ressentie par nous tous. M. DUTILLEUL avait longtemps appartenu à l'Administration des Finances; comme Directeur du Mouvement général des Fonds, il avait eu à préparer et à exécuter les grandes opérations financières qui, après la guerre de 1870, ont facilité et hâté la libération du territoire. Les services qu'il rendit au pays pendant cette difficile période furent considérables et le Gouvernement les reconnut en élevant M. DUTILLEUL à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur; M. DUTILLEUL fut ensuite Ministre des Finances. Appelé à faire partie de votre Conseil d'administration, il en conserva la présidence pendant dix-huit années. Lorsque M. DUTILLEUL résigna ses fonctions de Président, fonctions auxquelles sa santé ne lui permettait plus de se consacrer entièrement, le Conseil pour lui rendre hommage, le nomma Président honoraire et fut heureux de pouvoir conserver encore, à titre d'Administrateur, le concours d'un collègue qui joignait à l'élévation de caractère un jugement droit et sûr.

Vous vous associerez, Messieurs, au souvenir ému que nous adressons à la mémoire de notre Président honoraire.

L'approbation des comptes de l'Exercice 1907 comportant le quitus de la gestion des Administrateurs, le versement de la somme

de 341,941 fr. 10 c. appartenant à M. DUTILLEUL dans le Fonds de Prévoyance, devra, conformément à l'article 47 des Statuts, être fait à ses ayants droit.

Les Comités consultatifs institués auprès de nos Succursales ont été, eux aussi, douloureusement éprouvés : celui d'Amsterdam, par la mort de M. HELDRING ; celui de Bruxelles, par la mort de M. DUMERCY-HEIRMAN ; celui de Genève, par la mort de M. CHENEVIÈRE. Nous avons pu apprécier le concours que nous ont donné pendant de longues années MM. DUMERCY-HEIRMAN, HELDRING et CHENEVIÈRE et vous joindrez vos regrets à ceux que leur perte nous a causés.

Nous avons aussi à déplorer la mort de l'un de nos collaborateurs, M. Ch. G. DUMAINE, Contrôleur principal. M. DUMAINE a appartenu à la Banque pendant plus de trente années et, dans l'exercice des fonctions qu'il a successivement occupées, nous avons pu apprécier son intelligence, l'aménité de ses relations et son dévouement pour notre Société. Il a été regretté par tous.

Le décès de M. DUTILLEUL ayant rendu vacant un siège d'Administrateur, nous avons appelé M. J. H. THORS, Directeur général de la Banque, à l'occuper.

Est-il besoin de rappeler les éminents services que M. THORS a rendus à la Banque depuis sa fondation, dans les diverses fonctions qu'il y a exercées ? Le degré de prospérité auquel est parvenue la Banque est en partie son œuvre. Comme nous, Messieurs, vous serez heureux de voir M. THORS nous continuer, au titre d'Administrateur, le concours qu'il nous a toujours donné.

Pour succéder à M. THORS dans les fonctions de Directeur général, nous avons fait choix de M. TURRETTINI, Directeur, de qui nous

avons pu, pendant les deux ans où il a été associé à nos travaux, apprécier les grandes qualités et qui conservera, nous en sommes assurés, les traditions de son prédécesseur.

Nous avons appelé aux fonctions de Directeur M. Horace FINALY, sous-Directeur, et de sous-Directeur, M. H. CHABERT, Fondé de pouvoirs, de qui nous avons tenu à reconnaître ainsi l'utile collaboration.

Vous n'avez pas cette année d'Administrateur à réélire, mais nous vous demandons de ratifier la nomination que nous avons faite de M. THORS, comme Administrateur, en remplacement de M. DUTILLEUL.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de M. G. DUTILLEUL, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale ordinaire du 23 Mars 1907.

Le Bilan au 31 Décembre 1907 et le compte de Profits et Pertes de votre Société ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

L'examen de ces documents nous a été rendu facile par la lecture d'états très complètement détaillés et par de nombreuses explications qui nous ont été fournies par votre Direction avec une obligeance dont nous désirons la remercier ici.

ACTIF

Le Bilan qui vous est soumis, se totalise tant à l'actif qu'au passif, par 514,585,768 fr. 37 c.; de ce chiffre, il y a lieu de déduire une somme de 66,902,796 fr. 78 c., montant des comptes

intitulés : *Comptes fixes et Comptes courants des Succursales*, qui se retrouvent au passif et qui représentent les capitaux confiés aux Succursales par le Siège social, déduction faite de cette somme, le total de l'actif s'élève à 447,682.971 fr. 59 c.

Les disponibilités immédiatement réalisables s'élèvent à 135,070,827 fr. 69 c.; elles sont comprises dans les comptes suivants :

1° <i>Espèces en Caisse et à la Banque.</i>	Fr.	17.056.199 02
2° <i>Portefeuille Paris, Province et Etranger.</i>		72.949.889 50
3° <i>Fonds disponibles dans les Banques à l'Etranger.</i>		1.401.926 10
4° <i>Reports.</i>		42.661.177 63
5° <i>Liquidation 31 Décembre 1907.</i>		927.955 70
6° <i>Coupons à encaisser.</i>		73.679 74
		<hr/>
TOTAL ÉGAL	Fr.	<u>135.070.827 69</u>

A ce chiffre il y a lieu d'ajouter :

- 1° Les *Correspondants et Comptes courants* portés au Bilan pour 198,458,950 fr. 75 c. qui sont pour la plupart d'une réalisation facile, les Etablissements où la Banque a des fonds en dépôt, étant de premier ordre et jouissant du meilleur crédit.
- 2° Les *Fonds d'Etat, Actions et Obligations* qui figurent sur vos

livres pour 73,610,779 fr. 50 c. Sous cette rubrique sont comprises des valeurs dont la plupart ont un large marché.

Les *Effets en portefeuille* venus à échéance au jour de notre examen avaient tous été exactement encaissés.

Les *Reports* ont tous été réglés aux dates ordinaires de liquidation.

Les *Avances sur garanties* s'élèvent à 2,093,218 fr. 55 c.

Les valeurs appartenant à la Banque sont groupées dans les comptes suivants :

<i>Fonds d'Etat.</i>	Fr.	8.363.931 33
<i>Actions et Obligations.</i>		65.246.848 17
<i>Participations diverses.</i>		26.052.465 96
		<hr/>
et représentent au total	Fr.	<u>99.663.245 46</u>

Ce portefeuille renferme une grande variété de placements : 31 Fonds d'Etats, 321 espèces d'actions et 66 espèces d'obligations de Sociétés différentes ; ces chiffres s'appliquent d'ailleurs aussi bien au portefeuille des trois succursales qu'à celui de Paris.

Suivant les principes qui vous ont été exposés par le Conseil le 5 Avril 1873 et qui ont été constamment suivis depuis, les valeurs possédées par la Banque doivent figurer au Bilan au cours moyen de la Bourse de Décembre lorsque cette moyenne est inférieure au cours du 31 Décembre ou au cours du 31 Décembre si ce cours est

inférieur à la moyenne du mois; cette règle a été, comme toujours, observée; cependant, par prudence, votre Conseil a laissé quelques valeurs à des prix inférieurs aux cours de Décembre. Les valeurs non cotées ont fait l'objet d'estimations des plus modérées.

Les *Participations* comprennent 68 affaires diverses qui ne sont portées que pour les sommes actuellement déboursées; certaines de ces affaires ont d'ailleurs donné lieu à des amortissements.

Les *Divers* s'appliquent à quelques comptes d'ordre ne rentrant dans aucun des autres chapitres du Bilan.

Les *Immeubles* figurent pour le même chiffre que précédemment.

PASSIF

Les sommes dues aux tiers se montent à 286,310,703 fr. 58 c. et se répartissent entre les comptes suivants :

<i>Effets à payer</i>	Fr. 72.437.044 29
<i>Correspondants et Comptes courants</i>	190.174.087 51
<i>Coupons à payer</i>	15.315.394 03
<i>Comptes divers</i>	8.384.177 75
TOTAL.	Fr. <u>286.310.703 58</u>

Le chiffre considérable des Correspondants en France et à l'Étranger montre l'importance des affaires de la Banque et provient, pour une large part, de sommes laissées en dépôt, soit par des Gou-

vernements étrangers, soit par des Sociétés pour le compte de qui la Banque assure le service de trésorerie et le paiement des coupons.

Les plus importants de ces comptes sont à échéances fixes et connues à l'avance; d'autres sont soumis à des conditions de préavis obligatoires.

Les autres chapitres concernent le Passif de la Société envers elle-même, ce sont :

1° <i>Le Capital social</i> qui figure pour la première fois sur vos livres pour	Fr. 75.000.000 »
par suite de l'augmentation de capital réalisée au début de l'année 1907.	
2° <i>La Réserve légale</i>	6.250.000 »
3° <i>La Réserve extraordinaire</i> (c'est à ce compte qu'a été versée la prime de 850 francs par titre avec laquelle ont été émises les 25,000 actions nouvelles de votre Société).	21.250.000 »
4° <i>Le Fonds de prévoyance</i> (déduction faite des 3,183,102 fr. 63 c. appartenant aux administrateurs en exercice).	36.300.000 »
en augmentation de 13,500,000 francs par suite de la résolution que vous avez votée lors de votre dernière Assemblée générale.	
5° <i>Profits et Pertes</i> (Report de l'Exercice 1906).	9.644.187 47
6° <i>Les Profits et Pertes</i> de 1907.	9.744.977 91
Soit au TOTAL.	Fr. <u>158.189.165 38</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte de *Profits et Pertes* se solde, ainsi que vous le voyez, par un bénéfice de 9,744,977 fr. 91 c., très sensiblement inférieur au résultat de l'Exercice 1906, qui avait été, d'ailleurs, exceptionnellement favorisé; la crise intense qui a éclaté aux Etats-Unis vers la fin de l'Exercice et qui a provoqué un ralentissement marqué des affaires en Europe, enfin les mauvaises dispositions de tous les marchés financiers et la crainte d'une crise monétaire, sont les principales causes de cette diminution de bénéfices; la baisse considérable qui a frappé toutes les valeurs, même les plus solides, et qui a atteint tous les portefeuilles, devait nécessairement avoir sa répercussion sur le portefeuille de votre Société qui figure sur vos livres pour 73,610,779 fr. 50 c., c'est pourquoi votre Conseil a dû porter une somme de 1,951,551 fr. 56 c. au débit du compte de Profits et Pertes sous une rubrique spéciale, Moins-value sur Fonds publics, Actions et Obligations non réalisés.

D'autre part, les Commissions ont produit 4,520,998 fr. 96 c., contre 6,832,230 fr. 05 c., l'an dernier; les Reports 1,581,023 fr. 91 c. au lieu de 2,303,921 fr. 11 c., votre Société ayant eu à sa disposition pendant l'année 1907 des sommes moins importantes que précédemment. Par contre, les Intérêts et bénéfices du portefeuille ont rapporté 153,370 fr. 93 c. et les Succursales 59,751 fr. 92 c. de plus que l'an dernier.

Au débit du compte de Profits et Pertes, nous trouvons les Frais généraux qui s'élèvent à 3,091,843 fr. 56 c., en diminution de 761,663 fr. 10 c. sur le chiffre de 1906.

Votre Conseil vous propose de répartir comme suit les bénéfices réalisés :

Profits et Pertes 1907	Fr.	9.744.977 91
Solde reporté de l'Exercice 1906		9.644.187 47
		<hr/>
ENSEMBLE	Fr.	19.389.165 38
A la Réserve légale, 5 % de 9,744,977 fr. 91	Fr.	487.250 »
Aux Actionnaires, 60 francs par action		9.000.000 »
Au Conseil d'Administra- tion, 10 % sur 5,833,333 fr. 33		583.333 33
		<hr/>
		10.070.583 33
Reste	Fr.	9.318.582 05

à reporter à nouveau.

Votre dividende se trouvera ainsi maintenu au même chiffre que l'an dernier, bien que votre Société ait, pour la première fois, à rémunérer un capital accru de 12 millions 1/2 et vos réserves de toute nature vous appartenant au 31 Décembre 1907 s'élèveront à 73,605,832 fr. 05 c., en regard de votre capital de 75 millions de francs.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes de l'Exercice 1907 tels qu'ils sont présentés par votre Conseil d'Administration.

MESSIEURS,

Depuis votre dernière réunion, un deuil cruel est venu frapper la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Par suite d'un accident, M. Ernest DUTILLEUL a été soudainement enlevé à l'affection et au respect de tous ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher.

Président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de 1876 à 1894, Président honoraire depuis cette date, M. Ernest DUTILLEUL a laissé des souvenirs ineffaçables dans cette Maison ; qu'il soit permis à vos Commissaires de rendre un suprême hommage à sa mémoire et de s'associer aux profonds regrets ressentis par tous les amis de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Paris, le 9 Avril 1908.

Les Commissaires,

R. SAUTTER, G. TEYSSIER.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 12 MAI 1908

Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1907, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration ;

Et fixe à 60 francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de 20 francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit 40 francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet 1908, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, confirme la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil (art. 20 des Statuts), de M. J.-H. THORS, comme Administrateur pour trois ans, en remplacement de M. E. DUTILLEUL, décédé.

Troisième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit M. G. DUTILLEUL,
Censeur.

Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. R. SAUTTER
et M. G. TEYSSIER

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1908, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES
De l'Exercice 1907

BILAN GÉNÉRAL au

31 Décembre 1907.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque Fr.	15.330.161 03	1.726.037 99	17.056.199 02
Portefeuille.	Paris et Province	45.882.052 47	202.823 32
	Étranger	15.657.486 25	11.207.527 46
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	1.122.444 »	279.482 10	1.401.926 10
Succursales.	Comptes fixes	8.000.000 »	» »
	Comptes courants	58.902.796 78	» »
Comptes courants des Syndicats.	1.318.184 65	83.193 70	1.401.378 35
Correspondants et Comptes courants	132.597.641 92	65.861.308 83	198.458.950 75
Reports	33.702.675 88	8.958.501 75	42.661.177 63
Liquidation 31 Décembre 1907	927.955 70	»	927.955 70
Coupons à encaisser	72.449 29	1.230 45	73.679 74
Avances sur garanties	809.809 05	1.283.409 50	2.093.218 55
Fonds d'États.	8.058.405 48	305.525 85	8.363.931 33
Actions et Obligations	58.862.545 52	6.384.302 65	65.246.848 17
Participations diverses	18.633.169 92	7.419.296 04	26.052.465 96
Comptes divers	1.404.961 22	1.639.110 33	3.044.071 55
Immeubles de la Société	7.264.167 39	687.111 85	7.951.279 24
Fr.	408.546.906 55	106.038.861 82	514.585.768 37

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social Fr.	75.000.000 »	» »	75.000.000 »
Réserve légale	6.250.000 »	» »	6.250.000 »
Réserve extraordinaire.	21.250.000 »	» »	60.733.102 63
Fonds de prévoyance.	36.300.000 »	» »	
— prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice	3.183.102 63	» »	
Effets à payer	70.964.755 86	1.472.288 43	72.437.044 29
Succursales.	Comptes fixes	» » 8.000.000 »	66.902.796 78
	Comptes courants	» » 58.902.796 78	
Correspondants et Comptes courants.	154.566.206 65	35.607.880 86	190.174.087 51
Coupons à payer	15.234.086 74	81.307 29	15.315.394 03
Comptes divers	7.359.318 59	1.024.859 16	8.384.177 75
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1906	9.644.187 47	» »	9.644.187 47
Profits et pertes. — Exercice 1907	8.795.248 61	949.729 30	9.744.977 91
Fr.	408.546.906 55	106.038.861 82	514.585.768 37

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

Moins-value sur Fonds Publics, Actions et Obligations non réalisés.	Fr. 1.951.551 56
Abonnement au timbre, impôts et contributions	240.983 09
Appointements, gratifications et frais de bureaux.	1.841.223 09
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.	231.371 15
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque.	22.968 23
Fonds de secours et de prévoyance pour les employés.	45.000 »
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	8.640 »
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris. . . .	601.658 »
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	9.744.977 91
	Fr. 14.788.373 03

PERTES (Exercice 1907)

AVOIR

Commissions	Fr. 4.520.998 96
Intérêts et bénéfice du portefeuille.	7.736.620 86
Reports	1.581.023 91
Bénéfice net des Succursales.	949.729 30
	Fr. 14.788.373 03

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net	Fr	9.744.977 91
Réserve légale 5 %		487.250 »
Solde reporté de l'Exercice 1906		9.257.727 91
		9.644.187 47
		18.901.915 38
A répartir :		
Aux Actionnaires :		
{ Intérêts à 5 %	Fr. 3.750.000 »	
{ Dividende complémentaire: 90 % sur Fr. 5,833,333 33.	5.250.000 »	
Ensemble Soixante francs par Action sur les 150.000 Actions	Fr. 9.000.000 »	
Au Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 5,833,333 33.	583.333 33	
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1908.	Fr.	9.318.582 05

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM	MM. G. M. BOISSEVAIN.
	P. W. SCHOLTEN.
	C. H. VAN TIENHOVEN.
BRUXELLES	MM. Ch. BALSER.
	A. LÉON.
	C ^{te} d'OULTREMONT.
GENÈVE	MM. A. CHENEVIÈRE.
	J. ODIER.
	E. PICTET. E. SAUTTER.

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

DIRECTEUR	M. J. H. SCHULTHESS.
SOUS-DIRECTEUR	M. J. G. SIEGERS.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. J.-B. HERT j ^{or} .
	J. VAN VELSEN.
	M. H. GODSCHALK
DIRECTEUR	M. Chev. R. de BAUER.
SOUS-DIRECTEURS	MM. J. BOUDON.
	L. BAUER.
	H. RULOFFS.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. A. TOBBACK.
	ROBERT DE BAUER.
DIRECTEUR	M. A. ROCH.
SOUS-DIRECTEUR	M. G. AUBERT.
FONDÉ DE POUVOIRS.	M. A. WENGER.

